

Editorial

Forces vives

Par Dominique Quinio

Dans les bagages de la loi de 1905, avait été créé le «denier du clergé», devenu «denier du culte», aujourd'hui «denier de l'Église» (toute une histoire ecclésiale en trois appellations!). Désormais, les catholiques devaient assumer seuls l'entretien de leurs prêtres et ne pouvaient compter que sur leurs propres forces. Cent ans après, ces forces se sont amincies; les pratiquants se font moins nombreux. Mais la plupart d'entre eux ont pris conscience que le fonctionnement de l'Église dépendait d'eux, sur le plan matériel aussi. Avec un certain soutien public cependant: par la prise en charge communale des lieux de culte datant d'avant la séparation des Églises et de l'État et par le biais des déductions fiscales consenties: par leurs dons, déductibles à 60 %, les catholiques peuvent décider en quelque sorte de l'affectation d'une partie de leurs impôts à l'Église.

Malgré le périmètre rétréci des donateurs, le montant de la collecte se maintient, progresse même. En dépit des très nombreuses sollicitations que ces donateurs - réputés généreux - reçoivent, venant de multiples associations, confessionnelles ou non. L'équilibre financier des diocèses reste toutefois précaire. De plus en plus de fonctions sont tenues par des laïcs qu'il faut rémunérer. Le patrimoine immobilier, s'il contribue à l'idée de richesse associée à l'Église catholique, représente une charge lourde et, souvent, n'est plus adapté aux besoins nouveaux. (Certains pays - car la France, malgré sa spécificité laïque, est loin d'être la seule à affronter ces difficultés - en sont venus à vendre des églises.) En outre, les «consommateurs» de services d'Église, ceux qui se tournent vers elle aux moments clés de leur vie, ne sont pas toujours très conscients des réalités économiques d'une institution qu'ils imaginent prospère.

Cette situation tendue oblige à une gestion rigoureuse des finances, qui doivent être parfaitement transparentes pour les laïcs invités à donner une partie de leurs revenus afin que «tournent» les paroisses et les diocèses. Elle demande une participation des chrétiens, proportionnelle à leurs moyens. Elle incite l'Église à poser des choix clairs: quelle priorité de dépenses, où doit porter l'essentiel de l'effort? Pour que vive une sorte de développement durable de la «machine» Église.

Budget serré pour l'Église de France

À l'occasion du centenaire du denier de l'Église, l'épiscopat français appelle les catholiques à contribuer davantage au financement des diocèses. La plupart d'entre eux sont dans une situation financière très fragile P. 3 à 5



Quête lors de la messe des Rameaux à Villeneuve-sur-Yonne.

FREDÉRIC SAUTEREAU/L'ŒIL PUBLIC

La commission parlementaire sur Outreau a mis en lumière le difficile métier de juge

P. 8

MONDE

Au Burundi, la lutte contre le sida manque d'argent et de médecins P. 10

La culture du soja dévaste l'Amérique du Sud P. 11

LA QUESTION DU JOUR

Le chômage va-t-il repartir à la hausse en France? P. 17

ÉCONOMIE

Suez et GDF défendent leur projet P. 18

FRANCE

La méthode Villepin du «quitte ou double» semble s'essouffler P. 6 et 7

Le PS décide de suspendre Georges Frêche P. 7

RELIGION

L'Église veut apprendre à être «tsigane parmi les Tsiganes» P. 21

CINÉMA

Sokourov dans la peau d'Hirohito P. 23

Services

Bourse.....	P. 19
Carnet.....	P. 20
Liturgie.....	P. 20
Météo.....	P. 20
Mots croisés.....	P. 20
Petites annonces.....	P. 20

123^e année-ISSN/0242-6056.
 Italie: 1,50 €; Belgique: 1,10 €;
 Maroc: 1,40 €; Espagne: 1,50 €;
 Portugal (Cont): 1,50 €; Suisse:
 2,30 €; Luxembourg: 1,10 €; Canada:
 2,50 \$CA; Grèce: 1,50 €; Autriche:
 2 €; Côte d'Ivoire/Sénégal/Congo et
 zone CFA: 900 CFA; Antilles-Réunion: 1,50 €



M 00140 F 1,10 €

